

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-2025
DU 24 MARS 2025**

Nombre de Conseillers :

En exercice 14

Présents 11

Votants 13

L'an deux mil vingt cinq

Le 24 mars à 18 H 00

Le Conseil Municipal de la Commune de PETIT-PALAIS ET CORNEMPS

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

à la Mairie, sous la présidence de Mme Patricia RAICHINI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 18/03/2025

ETAIENT PRESENTS : RAICHINI Patricia, BROUDICHOUX Serge, VEYSSIERE Fabienne, HUCHET Pierrette, TRANQUARD Jérôme, AUDOUIN Anne, BOUTIN Jean-François, DUMON Alain, BORDELAIS Gérald, REYGADE Aline, JOCELYN Nathalie

ETAIENT ABSENTS : POUDRET Annie procuration à DUMON Alain
BORDAS Christian procuration à JOCELYN Nathalie

MARTIN Frédéric

SECRETAIRE DE SEANCE : REYGADE Aline a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DELIBERATION 09-2025 PORTANT APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DRESSE PAR Mme Corinne TREBOUTTE, COMPTABLE

Le Conseil Municipal de PETIT PALAIS ET CORNEMPS :

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024.

Après s'être assuré que les receveurs ont repris dans leurs écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'ils ont procédé à toutes les opérations d'ordre qu'ils leur ont été prescrit de passer dans leurs écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

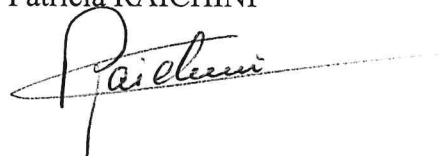
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Compte de gestion est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus et ont signé le Maire et le Secrétaire de séance.

Le Maire
Patricia RAICHINI



Le secrétaire de séance
Aline REYGADE

